



DELIB 25-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 20 juin 2024 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

Date de la convocation : 16/06/2024

En exercice : 10

Date d'affichage : 16/06/2024

Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt juin à 20h10, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Emeline PAGES, Nadège BOUYSSSE et Martine BOUSQUET et Messieurs François LEDOUX, Simon SAFFORES

Excusés : M. Adrien STOLDICK pouvoir à M. Simon SAFFORES, Mme Evelyne ROUANET pouvoir à Mme Emeline PAGES, M. Cédric GARCIA pouvoir à Mme Alexia BOUSQUET

Retards : M. Jean-Luc IMART arrivé à 21h48, il prend part au conseil à partir de la délibération

Secrétaire de séance : Mme Emeline PAGES

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **Délibération plan de financement 3 logements communaux**

Madame le maire explique au conseil que la Préfecture à demander de faire valider par le conseil municipal l'ensemble des plans de financement concernant les demandes de subvention auprès de l'Etat, même s'il y a une délégation du conseil au maire.

Madame le maire annonce que suite au dépôt du dossier, elle a eu des réponses du département qui ne financera pas le projet, la région quand elle, financera le projet à hauteur de 5 000€ HT par logement.

Elle expose au conseil qu'elle a fait des recherches complémentaires au niveau des aides leader auprès du PFTR : mais que le programme ne finance pas la création de logement.

Elle précise que la commune ne peut pas financer à elle toute seule ce projet, il convient donc de prendre une décision soit en réduisant le nombre de logement et donc il convient de revoir le plan de financement, initialement présenté lors de la dernière séance, soit en reportant le projet.

Madame le maire propose au conseil deux nouveaux plans de financement réduisant le nombre de logement

Plan de financement prévisionnel pour 1 logement

Nom de la collectivité : Commune de Cahuzac
Intitulé du projet : Création de 1 logement communal locatif
Coût estimatif de l'opération



Postes de dépenses		Montant prévisionnel HT	
MO + Etude + AMO		99 570,00 €	
Diagnostic		4 000,00 €	
Achat terrain		30 000,00 €	
Démolition/Désamiantage		80 000,00 €	
Terrassement/ voirie		113 950,00 €	
Gros œuvre		58 965,00 €	
Charpente/Couverture		29 378,33 €	
Menuiseries extérieures		14 503,33 €	
Enduits extérieurs		7 725,00 €	
Plâtrerie/Isolation/Faux plafonds		13 668,33 €	
Menuiseries intérieures		6 005,00 €	
CVC/Plomberie		14 386,67 €	
Electricité		10 900,00 €	
Revêtements sols et muraux		9 793,33 €	
Peinture /Nettoyage		6 563,33 €	
Divers		8 333,33 €	
Coût HT		507 741,67 €	
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat -DETR ou DSIL	Sollicité	253 870,83 €	50%
- 10 ans de loyer		- 90 000,00€	-18%
Conseil régional	Sollicité	5 000,00 €	0,01%
Conseil départemental	Sollicité	- €	
Fonds européens (à préciser)			
Sous-total		168 870,83 €	33.26%
Autofinancement		338 870,84€	66.74%
Coût HT		507 741,67 €	100%

Plan de financement prévisionnel pour la création de 2 logements

Nom de la collectivité : Commune de Cahuzac	
Intitulé du projet : Création de 2 logements communaux locatifs	
Coût estimatif de l'opération	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel HT
MO + Etude + AMO	99 570,00 €
Diagnostic	4 000,00 €
Achat terrain	30 000,00 €
Démolition/Désamiantage	80 000,00 €
Terrassement/ voirie	113 950,00 €
Gros œuvre	117 930,00 €
Charpente/Couverture	58 756,67 €
Menuiseries extérieures	29 006,67 €



Enduits extérieurs	15 450,00 €		
Platrerie/Isolation/Faux plafonds	27 336,67 €		
Menuiseries intérieures	12 010,00 €		
CVC/Plomberie	28 773,33 €		
Electricité	21 800,00 €		
Revêtements sols et muraux	19 586,67 €		
Peinture /Nettoyage	13 126,67 €		
Divers	16 666,67 €		
Coût HT	687 963,33 €		
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat -DETR ou DSIL	Sollicité	343 981,67 €	50,00%
10 ans de loyer		-180 000,00€	-18%
Conseil régional	Sollicité	10 000,00 €	0,14%
Conseil départemental	Sollicité		
Fonds européens (à préciser)			
Sous-total		153 981,67	32,14%
Autofinancement		533 981,66 €	67,86%
Coût HT		687 963,33 €	100%

Mme le maire demande au conseil de bien vouloir prendre une décision par rapport à ce projet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter le projet.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET